

SICAV AVENIR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « SICAV AVENIR » arrêté au 30 JUIN 2013.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 30 JUIN 2013, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifiions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1 - La société « SICAV AVENIR » emploie 33,40 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

2 - La « STB » détient 67,07 % du capital de la société « SICAV AVENIR » qui de son coté détient 800 actions de la dite banque. Cette situation constitue un cas de participation croisée qui n'est pas en conformité avec les dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales, qui stipule qu'une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier a adressé à la société « STB MANAGER », gestionnaire de la société « SICAV AVENIR », une lettre en vue de régulariser sans délai la situation de la dite SICAV conformément aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales relatif aux participations réciproques.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors des observations citées ci-dessus sur la composition de l'actif, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 30 JUIN 2013, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 30 Juin 2013.

Tunis, le 30 Juillet 2013

Le commissaire aux comptes :

P/ CMC – DFK International

Chérif BEN ZINA

BILAN
arrêté au 30/06/2013
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>	<u>31/12/2012</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	866 630	1 074 712	943 677
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		446 296	674 453	575 769
b - Obligations et Valeurs assimilées		420 335	400 258	367 908
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		435 288	282 867	387 909
a - Placements monétaires	3-3	200 949	263 149	206 544
b - Disponibilités	3-9	234 339	19 718	181 365
AC 3 - Créances d'exploitation		1 355	3 584	348
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 303 273	1 361 163	1 331 934
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	3 553	3 606	4 213
PA 2 - Autres créditeurs divers		-	-	-
TOTAL PASSIF		3 553	3 606	4 213
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-5	1 287 429	1 342 436	1 301 777
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	12 291	15 121	25 944
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		20	2	2
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		12 271	15 119	25 942
ACTIF NET		1 299 720	1 357 557	1 327 721
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 303 273	1 361 163	1 331 934

ETAT DE RESULTAT
Période du 1er Janvier au 30 Juin 2013
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/04/2013 au 30/06/2013	Période du 01/01/2013 au 30/06/2013	Période du 01/04/2012 au 30/06/2012	Période du 01/01/2012 au 30/06/2012	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	10 296	14 275	14 048	18 146	32 122
a - Dividendes		5 357	5 357	9 793	9 793	15 577
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 939	8 918	4 255	8 354	16 545
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	3 144	4 507	1 999	4 262	8 605
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		13 440	18 782	16 046	22 408	40 727
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	- 3 538	- 7 116	- 3 704	- 7 310	- 14 807
REVENU NET DES PLACEMENTS		9 902	11 665	12 342	15 098	25 921
<u>PR 3 - Autres produits</u>		600	600	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>		-	-	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 502	12 265	12 342	15 098	25 921
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		6	6	21	21	21
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		10 508	12 271	12 363	15 119	25 942
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		- 6	- 6	- 21	- 21	- 21
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		- 41 555	- 75 519	14 710	41 051	- 45 945
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		22 906	59 324	1 137	1 393	47 989
* Frais de négociation		- 110	- 319	- 169	- 173	- 432
RESULTAT NET DE LA PERIODE		(8 258)	(4 249)	28 020	57 369	27 533

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 1er Janvier au 30 Juin 2013
 (Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/04/2013 au 30/06/2013	Période du 01/01/2013 au 30/06/2013	Période du 01/04/2012 au 30/06/2012	Période du 01/01/2012 au 30/06/2012	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u>					
<u>des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	10 502	12 265	12 342	15 098	25 921
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 41 555	- 75 519	14 710	41 051	- 45 945
c - +/- values réalisées sur cession de titres	22 906	59 324	1 137	1 393	47 989
d - Frais de négociation de titres	- 110	- 319	- 169	- 173	- 432
	- 25 924	- 25 924	- 29 718	- 29 718	- 29 718
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>					
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	2 172	2 172	7 024	7 024	7 024
* Capital	2 225	2 225	6 664	6 664	6 664
* Régularisation des sommes non distrib.	- 59	- 59	339	339	339
* Régularisations des sommes distrib.	6	6	21	21	21
* Droits d'entrée	-	-	-	-	-
b - Rachats	-	-	-	-	-
* Capital	-	-	-	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	-	-
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-	-	-
* Droits de sortie	-	-	-	-	-
c - Régularisation des sommes distribuables	-	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 32 010	- 28 001	5 326	34 675	4 839
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	1 331 730	1 327 721	1 352 230	1 322 882	1 322 882
b - En fin de période	1 299 720	1 299 720	1 357 557	1 357 557	1 327 721
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	22 820	22 820	22 703	22 703	22 703
b - En fin de période	22 859	22 859	22 820	22 820	22 820
VALEUR LIQUIDATIVE	56,858	56,858	59,489	59,489	58,182
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	-0,62%	-0,32%	2,08%	4,34%	2,10%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 30/06/2013

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2013, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30/06/2013, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2013, ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2013, à 866 630 Dinars contre 1 074 712 Dinars au 30/06/2012, et se détaille ainsi

Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Coût d'acquisition	916 920	962 568	917 545
- Actions et droits rattachés	441 948	524 261	512 573
- Titres OPCVM	61 657	44 987	44 987
- Obligations et valeurs assimilées	413 315	393 320	359 985
Plus ou moins values potentielles	-57 309	105 205	18 210
- Actions et droits rattachés	-56 335	106211	18 360
- Titres OPCVM	-974	-1 005	-150
- Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	7 020	6 938	7 923
Total	866 630	1 074 712	943 677

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 10 296 DT pour la période allant du 01/04/2013 au 30/06/2013 contre un montant de 14 048 DT du 01/04/2012 au 30/06/2012, et se détaillent ainsi :

Libellé	2ème trimestre 2013	30/06/2013	2ème trimestre 2012	30/06/2012	31/12/2012
- Revenus des actions	3 663	3 663	7 756	7 756	13 540
- Revenus des Titres OPCVM	1 693	1 693	2 036	2 036	2 036
- Revenus des Obligations	4 939	8 918	4 255	8 354	16 545
Total	10 296	14 275	14 048	18 146	32 122

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2013, à 200 949 Dinars contre 263 149 Dinars au 30/06/2012, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Bons de trésor	-	270 000	206 544
Compte à terme	200 000	-	-
Intérêts courus sur bons de trésor	-	1 886	-
Intérêts courus sur Compte à terme	949	-	-
Intérêts précomptés sur bons de trésor	-	-8 833	-
Billets de trésorerie	-	96	-
Total	200 949	263 149	206 544

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/04/2013 au 30/06/2013, à 3 144 Dinars contre 1 999 Dinars du 01/04/2012 au 30/06/2012, et représentent le montant des intérêts courus sur les Bons de trésor à court terme et les placements à terme.

Libellé	2ème trimestre 2013	30/06/2013	2ème trimestre 2012	30/06/2012	31/12/2012
- Intérêts/ Placements à terme	1 422	1 422	-	-	1 375
- Intérêts/ Bons de trésor	1 722	3 084	1 999	4 262	7 231
Total	3 144	4 507	1 999	4 262	8 605

3-5 Note sur le capital

Capital au 31/03/2013

- Montant	1 304 023
- Nombre de titres	22 820
- Nombre d'actionnaires	21

Souscriptions réalisées

- Montant	2 225
-Régul/SND	-59
- Nombre de titres	39
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-

Rachats effectués

- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-

Autres effets s/capital

- Variation des plus et moins values potentielles	-41 555
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	22 906
- Frais de négociation	-110

Capital au 30/06/2013

- Montant	1 287 429
- Nombre de titres	22 859
- Nombre d'actionnaires	21

3- 6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours, et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Sommes distribuables de l'exercice en cours	12 271	15 119	25 942
Sommes distribuables des exercices antérieurs	20	2	2
Total	12 291	15 121	25 944

Les sommes distribuables de l'exercice en cours et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Rachats	Régul. Souscriptions	Total
Sommes distribuables de l'exercice en cours	12 265	-	6	12 271
Sommes distribuables des exercices antérieurs	20	-	-	20
Total	12 285	-	6	12 291

3- 7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2013, à 3 553 Dinars contre 3 606 Dinars au 30/06/2012, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Gestionnaire	1 065	1 117	1 129
Dépositaire	2 488	2 489	3 083
Total	3 553	3 606	4 213

3- 8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/04/2013 au 30/06/2013, à 3 538 Dinars contre 3 704 Dinars du 01/04/2012 au 30/06/2012, et se détaillent ainsi :

Libellé	2ème trimestre 2013	30/06/2013	2ème trimestre 2012	30/06/2012	31/12/2012
- Rémunération du gestionnaire	3 244	6 532	3 410	6 722	13 624
- Rémunération du dépositaire	294	585	294	588	1 183
Total	3 538	7 116	3 704	7 310	14 807

3-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2013, à 234 339 Dinars contre 19 718 Dinars au 30/06/2012, et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
- Avoirs en banque	234 339	18 950	181 365
- Sommes à l'encaissement	-	767	-
Total	234 339	19 718	181 365

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager ». Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion Administrative et Financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 180 Dinars TTC l'an.

PORTEFEUILLE AU 30/06/2013

(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Au 30/06/2013	%Actif	% Actif Net
Actions & Droits rattachés	58 577	441 948	385 613	29,59%	29,67%
WIFACK	1 122	16 198	15 755	1,21%	1,21%
ADWYA	2 453	12 185	18 920	1,45%	1,46%
AMS	3 875	38 025	30 729	2,36%	2,36%
ARTES	1 250	8 744	9 743	0,75%	0,75%
ASSAD	2 550	8 070	21 313	1,64%	1,64%
ATL	1 003	3 908	3 119	0,24%	0,24%
ATL AN	472	2 169	1 340	0,10%	0,10%
BH	300	7 980	3 780	0,29%	0,29%
BS	1 167	21 144	20 316	1,56%	1,56%
BTEI ADP	550	16 895	14 581	1,12%	1,12%
CAR CEMENT	9 175	20 698	34 617	2,66%	2,66%
CIMENTS BIZERT	600	4 230	3 276	0,25%	0,25%
ENNAKL	2 974	31 044	29 529	2,27%	2,27%
GIF	9 000	66 274	41 841	3,21%	3,22%
POULINA GP H	1 564	8 617	9 542	0,73%	0,73%
SALIM	324	5 537	8 194	0,63%	0,63%
SIPHAT	1 400	35 594	12 194	0,94%	0,94%
SITS	1 352	3 790	3 914	0,30%	0,30%
SOTRAPIL	858	23 357	10 339	0,79%	0,80%
SPDIT	1 041	6 046	7 347	0,56%	0,57%
STB	800	16 616	4 662	0,36%	0,36%
TELNET	1 500	13 500	9 720	0,75%	0,75%
TPR	4 680	17 259	22 150	1,70%	1,70%
TUNINVEST	600	6 304	5 568	0,43%	0,43%
TUNIS RE	685	5 617	4 650	0,36%	0,36%
TUNISAIR	2 368	6 859	3 033	0,23%	0,23%
ARTES NG	250	1 611	1 773	0,14%	0,14%
NEW BODY LINE	290	2 465	2 457	0,19%	0,19%
ONE TECH HOLDING	4 000	26 000	26 348	2,02%	2,03%
WIFACK NS 1/3	374	5 212	4 862	0,37%	0,37%
Obligations	6 500	413 315	420 335	32,25%	32,34%
HL F 2010/1	1 000	40 000	40 055	3,07%	3,08%
ELW 2013	1 000	100 000	101 099	7,76%	7,78%
CIL 2012/1	500	40 000	40 484	3,11%	3,11%
BTE 2009	1 000	70 000	72 320	5,55%	5,56%
BNA 2009 SUB	1 000	73 320	74 049	5,68%	5,70%
BH 2007	1 000	40 000	40 959	3,14%	3,15%
AMENBANK2009 B	500	39 995	41 188	3,16%	3,17%
AIL 2009-1	500	10 000	10 181	0,78%	0,78%
OPCVM	604	61 657	60 683	4,66%	4,67%
SICAV_EPARGNANT	604	61 657	60 683	4,66%	4,67%
Total Général		916 920	866 630	66,50%	66,68%